

L'animation des conseils citoyens et le développement de la participation citoyenne



Six mois après l'enquête sur la mise en œuvre des conseils citoyens réalisée par l'IRDSU en lien avec le CGET, l'objectif de cet atelier était d'échanger autour de la manière de faire vivre les conseils et de les pérenniser.

Une première séquence a permis aux participants d'échanger sur **leurs expériences, les réussites et les difficultés, autour des enjeux repérés par le CGET et l'IRDSU dans leurs enquêtes nationales**: mobilisation de nouveaux habitants, rôle du conseil citoyen dans les instances, ingénierie, etc.

Une deuxième séquence, sous forme de table ronde interactive, était consacrée aux **enjeux des changements de postures et de pratiques qu'implique le développement de nouvelles formes de participation citoyenne dans ces politiques publiques**. Les échanges s'appuyaient sur des témoignages de membres de conseils citoyens et de professionnels ayant accompagné des démarches de participation.

Cet atelier s'est donc intéressé à la manière dont les acteurs locaux vont maintenir pouvoir faire vivre les conseils citoyens, autour de trois «conditions de réussite» : **un réel pouvoir, des changements de pratiques et une ingénierie adaptée**. Et, chose importante, les échanges se sont faits de manière participative (tour de table dynamique, «world-café»...) pour montrer de manière pratique comment les uns et les autres pouvaient effectivement travailler autrement quand il s'agit de faire une place, d'écouter et de construire ensemble des propositions.

1 - Comment mobiliser ceux « qui ne participent jamais »



Pour aller plus loin

- L'enquête IRDSU 2015 sur la mise en place des conseils citoyens à retrouver sur le site www.irdsu.net
- « Co-construire avec les habitants des quartiers : les outils de la participation » en vidéo à retrouver sur www.crdsu.org

Ce qui revient nettement dans les échanges, c'est la nécessité de changer la manière de faire. Face aux incompréhensions, voire à la défiance, il paraît nécessaire de privilégier les formes participatives, la convivialité, le contact direct et les rapports inter-individuels. Ce qui demande du temps pour s'adapter, savoir communiquer, expliquer et prendre en compte les contraintes des habitants (horaires, langues, pratiques de l'écrit, etc.).

Le deuxième axe est celui des thèmes de travail, qui doivent correspondre aux préoccupations concrètes des habitants. Mais tout en gardant le fil rouge de l'intérêt commun.

Le troisième axe est celui des relais qui peuvent être mobilisés pour « élargir le spectre » des participants. Le tirage au

sort fait partie des outils mobilisables, même si le travail de médiation/mobilisation en aval est essentiel. Les outils de communication en sont un autre, à condition de s'adapter aux usages des habitants, par exemple en prenant en compte l'utilisation des réseaux sociaux par les jeunes. Et les relais de médiation et d'information sont aussi à prendre en compte, par exemple en impliquant les équipes enseignantes pour faire le lien avec les parents et alimenter les échanges.

Enfin, au-delà des ces pratiques à adapter, **le groupe invitait à s'interroger sur les « raisons de fond » qui créent, ou non, les conditions de la participation :** modèle de représentation « républicain », exclusion sociale, place des étrangers, place des associations, etc.

2 - Former... Oui, mais qui et pourquoi ?



Pour aller plus loin

- Un kit d'outils sur le « Forum ouvert » par l'ARENE Île-de-France à retrouver sur www.areneidf.org
- Une « Boîte à outils Conseil citoyen » de l'IREV à retrouver sur www.irev.fr

La formation est un des enjeux importants de la mise en œuvre des conseils citoyens. Qui former ? Comment ? Selon quels contenus ?

Le groupe évoque d'abord **deux éléments essentiels** à ses yeux :

- le risque inhérent à la formation, celui du formatage et de la perte de latitude et d'initiative ;
- la nécessité de comprendre que c'est aux membres des conseils citoyens de déterminer leurs besoins en termes de formation.

C'est pourquoi, en affirmant son expertise d'usage, **le groupe a retenu la notion d'accompagnement**, plutôt que celle de formation.

Plusieurs catégories d'acteurs, parties prenantes des conseils citoyens, ont été passées au crible pour **déterminer leur niveau de besoin en termes de formation** :

- Il est un point sur lequel tout le monde semble être d'accord, celui de la

nécessité de former les professionnels. Il est en effet essentiel de leur apprendre à changer de posture dans le cadre de l'avènement des conseils citoyens.

• Par ailleurs, la fonction relative à l'animation a été détectée comme devant faire l'objet de formation. Le groupe s'est d'abord penché sur la définition de la fonction elle-même pour ensuite retenir le fait que la fonction animation devrait être assurée non par une personne identifiée en tant que telle (emploi aidé, technicien...), mais par un groupe en animation tournante. C'est ainsi que la formation dispensée devrait s'adresser au collectif et non à l'individu. Selon le groupe, la compétence doit être collective, ne serait-ce que pour pouvoir assurer la permanence et la pérennité.

Quoi qu'il en soit, tous les membres du groupe semblent s'accorder sur le fait de considérer que la véritable question n'est pas celle de la formation mais celle de la co-formation qui viserait toutes les parties prenantes du processus : élus, professionnels, habitants.

3 - Qui pour accompagner les conseils citoyens ?

Dans un premier temps, il paraît intéressant pour le groupe de **distinguer deux fonctions complémentaires** :

- le suivi de la mise en place et l'interaction entre le conseil citoyen et les institutions (avec un rôle de « garant » du respect de la loi et de l'esprit de la loi) ;
- l'accompagnement du fonctionnement, de l'évolution et de la montée en responsabilité/autonomie du conseil citoyen.

Si la première fonction relève plutôt de l'équipe-projet (avec l'appui de l'État local), le rôle d'accompagnement peut être délégué au conseil citoyen lui-même, avec l'appui possible d'un « tiers » (association, centre social, poste dédié...). Cette séparation permet d'assurer plus de neutralité et surtout de favoriser l'évolution vers l'autogestion ou l'autonomie du conseil.

Par ailleurs, le rôle d'interaction avec les institutions doit bien s'inscrire dans un « pilotage élargi » qui met le conseil citoyen en lien avec l'ensemble des partenaires de la Politique de la ville. Dans une logique de « droit commun », pour travailler sur les préoccupations des ha-

bitants (qui ne peuvent pas se réduire aux organisations des politiques publiques) : éducation, logement, emploi, sécurité, etc. L'interaction doit également être assurée avec les autres instances de participation.

Dans un deuxième temps, le groupe a insisté sur les **compétences nécessaires pour ces fonctions d'accompagnement**. Notamment sur leur caractère complexe, très « humain » (avec des enjeux de rapports de confiance, de rapports personnels) et nécessitant des adaptations permanentes (« fluidité », « équilibre », « pédagogie », « évolution des pratiques » sont les termes qui sont revenus dans la discussion).

Il paraît donc important de rappeler que les moyens humains doivent être suffisants, que cet accompagnement est plutôt un travail d'équipe – voire partenarial – et que les personnes chargées de l'accompagnement des conseils citoyens doivent être en mesure d'assurer un rôle de « supervision » (une fonction complexe et demandant une forme de « maturité »).

Pour aller plus loin

- La présentation de sept conseils citoyens de Bretagne et Pays de la Loire sur www.resovilles.com



4 - Quelles missions ? Quel pouvoir pour le conseil citoyen ?



Pour aller plus loin

- « 4 enjeux pour la mise en œuvre des conseils citoyens », la contribution de l'IRDSU au comité de suivi des conseils citoyens du 29 mars à retrouver sur www.irdsu.net
- Le compte-rendu du premier comité de suivi des conseils citoyens sur www.ville.gouv.fr
- « À quoi vont servir les conseils citoyens ? », une très bonne vidéo pédagogique à retrouver sur www.ville.gouv.fr

La première mission que le groupe identifie est celle **d'apporter, au nom de l'expertise d'usage, un regard neuf qui questionne les politiques publiques**. Les conseils citoyens sont ainsi les relais entre les habitants et les institutions pour témoigner de manière concrète et fiable de la réalité, dépasser les préjugés, voire « casser les rumeurs »...

Et l'organisation choisie doit permettre de dépasser les attentes individuelles pour être garante de l'intérêt collectif. Y compris en portant des projets spécifiques ou en gérant un fonds de participation (FPH, budget participatif...).

En revanche, la question du « pouvoir » pose question, car elle est sujette à interprétation et nécessite d'être qualifiée. Doit-on par exemple parler de « pouvoir » ou plutôt de « capacité à » ? Car le conseil citoyen n'a pas vocation à « représenter » les habitants. Il vient plutôt en complément du rôle des élus pour peser sur les décisions en exprimant un point de vue.

Et finalement, c'est le fonctionnement même de la démocratie représentative

qui est interrogé. Ce qui nécessite d'inventer ces nouvelles relations entre le système institutionnel « classique » et les formes de participation citoyenne. Mais aussi de repenser le rôle de représentation ou la gouvernance des associations.

Ce qui est d'ailleurs intéressant, c'est **d'observer ce que les premières expériences, lancées parfois depuis le début de l'année, ont pu produire comme transformations**. Par exemple en ouvrant un débat de fond sur les conceptions que les uns et les autres ont de la représentation démocratique et de la place des citoyens dans la vie publique. Mais aussi **en changeant de fait la manière de mener des comités de pilotage** : nécessité d'être plus clair, plus explicite, plus pédagogique, plus centré sur les préoccupations des habitants... et d'être transparent sur les décisions prises !

Tout cela pour retenir en conclusion que le mouvement engagé nécessite d'y consacrer du temps, de l'énergie et des moyens. Et de s'inscrire dans la durée pour pouvoir construire le dialogue et la reconnaissance entre les conseils citoyens et les institutions.

ET DES PISTES POUR LA SUITE...

- 1 **Adapter les manières de communiquer, expliquer, animer, évaluer, prendre des décisions...**
- 2 **Consacrer de vrais moyens, y compris en termes d'ingénierie, pour inscrire ce travail dans la durée, c'est-à-dire de manière progressive et pérenne**
- 3 **Ne pas perdre le double objectif d'autonomie du conseil citoyen et de vrai pouvoir, au moins d'interpellation**